

Neuilly S/Seine, le 24 mars 2016

CONVOCATION

Cher membre,

La prochaine Assemblée Générale **Extraordinaire** et **Ordinaire** de notre association
« **Cosmetic Executive Women France** » se tiendra le :

Mardi 12 avril 2016 à 19h00,
au 135 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly S/Seine à l'auditorium

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En la forme Extraordinaire :

- I. Modification de l'article 8 « Adhésions-Cotisations » des statuts ;

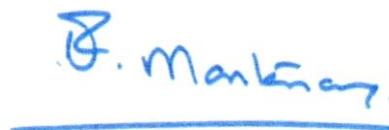
En la forme Ordinaire :

- II. Lecture et approbation du rapport moral ;
- III. Lecture du rapport financier et présentation des comptes 2015 – Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et du budget 2016 – Affectation du résultat – Quitus aux Administrateurs;
- IV. Nomination / Remplacement / Renouvellement des administrateurs de l'Association ;
- V. Pouvoirs pour les formalités ;
- VI. Questions diverses.

Dans le cas où vous ne pourriez être présente personnellement, vous trouverez ci-joint un pouvoir qui doit être retourné signé au siège de l'Association.

Conformément à l'article 17 de nos statuts, vous ne pouvez vous faire représenter que par un autre Membre de l'Association. Par ailleurs, conformément à l'article 20 de nos statuts, **un Membre de l'Association ne peut représenter plus de trois autres membres.**

Je vous prie de croire, Cher membre, à mes sentiments cordiaux.



Françoise MONTENAY
Présidente de C.E.W. France



POUVOIR

Je soussigné(e),

demeurant à

membre de l'association **COSMETIC EXECUTIVE WOMEN FRANCE**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et ayant son siège social à Neuilly (92200), 60 Av Charles de Gaulle,

donne pouvoir à Madame, Monsieur, ¹

de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Extraordinaire de l'association **COSMETIC EXECUTIVE WOMEN FRANCE**, convoquée le **mardi 12 avril 2016 à 19h00** au 135 Avenue Charles de Gaulle à Neuilly S/Seine (92200) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En la forme Extraordinaire :

- I. Modification de l'article 8 « Adhésions-Cotisations » des statuts ;

En la forme Ordinaire :

- II. Lecture et approbation du rapport moral ;
- III. Lecture du rapport financier et présentation des comptes 2015 – Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2015 et du budget 2016 – Affectation du résultat – Quitus aux Administrateurs;
- IV. Nomination / Remplacement / Renouvellement des administrateurs de l'Association ;
- V. Pouvoirs pour les formalités ;
- VI. Questions diverses.

En conséquence, prendre connaissance de tous documents et renseignements, formuler toutes demandes à ce sujet ; assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire, prendre part à toutes délibérations de l'Assemblée ; émettre tous votes ; signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, registres ou pièces quelconques ; accorder toutes dispenses d'observation des délais de convocation ; accepter toutes fonctions qui pourraient être conférées par ladite Assemblée ; et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à

Le

Signature

(Faire précéder votre signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir")

¹ Si vous laissez en blanc cette partie, les votes émis à l'aide de ce mandat seront réputés être favorables à l'adoption des projets de résolutions présentés par le Conseil d'Administration et défavorables à l'adoption de tout autre projet.